

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
1 35 83

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Reconduction pour 2018 du partenariat entre les services du Conseil départemental de la Direction des ressources humaines, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente la reconduction pour 2018 du partenariat entre les services de la Direction des ressources humaines du Conseil départemental, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

Le plan d'adaptation et de développement des compétences est le document de référence de la politique compétence au sein du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à destination des agents de la collectivité. Il a vocation à définir les grands axes de la collectivité dans ce domaine et à préciser les priorités, les objectifs de mise en œuvre en termes de programmes et d'actions à réaliser.

Pour l'année 2018, quatre priorités ont été fixées en matière de formation pour la Direction de l'éducation et des collègues pour cette période :

- La sécurité des agents au travail, des personnes et des biens,
- La restauration collective et hygiène alimentaire,
- L'entretien et maintenance des installations,
- La communication et accueil.

La Direction des ressources humaines a décliné ces priorités en proposant une offre de stage adaptée.

Dans le cadre de la priorité « restauration collective et hygiène alimentaire » de ce plan et en adéquation avec l'opération « manger autrement » pilotée par le Conseil départemental, la Direction des ressources humaines (DRH) propose des stages de formation à destination de l'ensemble des personnels adjoints techniques des collègues : hygiène alimentaire, risques liés aux légionelles, qualité nutritionnelle.

Parallèlement, le Laboratoire départemental d'analyses (LDA 13) exerce ses missions dans les domaines de la biologie médicale, du contrôle sanitaire des eaux potables, du contrôle sanitaire

agronomique et environnemental, et du contrôle sanitaire des aliments et des eaux de baignade. Dans le cadre de ses activités de contrôle sanitaire, le LDA 13 assure des prestations de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, le LDA 13 est habilité à effectuer les analyses en biologie médicale prescrites par les médecins du travail du service de Médecine préventive du département aux agents employés par la collectivité.

La DRH a élaboré un partenariat avec le LDA 13 afin qu'il réalise des formations à l'hygiène et à la sécurité alimentaire des personnels ATC des collèges, corrélées aux actions pour la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS).

A compter du 1^{er} janvier 2018, à la demande de la DRH, le LDA 13 assurera des formations, à destination des agents des collèges chefs de cuisine, seconds de cuisine et agents polyvalents.

Par ailleurs, le LDA 13 effectuera certaines analyses en biologie médicale prescrites par le service de Médecine préventive aux agents employés par le département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL